



Réduction temps de travail

Par **Trorane**, le **06/12/2023** à **09:28**

Bonjour, Bonsoir,

Je travail en temps que chauffeur-livreur dans une société de livraison. Nous utilisons l'application Mobilic pour noter nos heures de travail.

Mon problème vient du fait que j'ai reçu hier, plusieurs messages de l'application m'avertissant qu'un de mes responsables avait modifié mes heures de travail.

On m'a retiré 35 minutes répartie sur 4 jours distinct.

J'aimerais savoir si cela est légal de leur part. En sachant que sur l'application il y a une partie gestionnaire (avec la modification) et une partie salarié (sans la modification).

Par **math64**, le **06/12/2023** à **19:13**

Bonjour,

légal, tout dépend de si la modification a pour effet de correspondre à la réalité du travail fait ou pas.

Que répondez l'employeur quand vous lui avez signalé ?